

# LA PETITE REVUE

ECONOMIE POLITIQUE ET SOCIALE, LITTÉRATURE, PHILOSOPHIE,  
SCIENCES ET ARTS

Paraissant le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois

Vo. I

MONTREAL, 1<sup>er</sup> MARS 1899

N° 5

## L'INSTRUCTION OBLIGATOIRE À QUÉBEC

A quoi cela sert-il de s'appeler libéraux si l'on n'a pas le courage d'avoir les idées et de soutenir les doctrines que cette appellation comporte ? Que les "bleus" soient contre toute réforme, contre tout progrès, nous n'avons rien à y voir ; mais que les libéraux s'abaissent au rôle de rétrogrades et d'hypocrites que jouent nos adversaires, c'est bien triste.

Le Dr de Grosbois, le courageux député de Shefford a posé devant la Chambre Provinciale la question de l'instruction obligatoire. S'il y a une mesure libérale, c'est bien celle-là. Or, il n'a pu trouver que quatorze députés pour l'appuyer : Ce sont MM. Dessaulles, Rainville, Langelier, Gosselin, Lislois, Bourbonnais, Stephens, Weir, Cotton, Delanez, Atwater, Bickerdike, Smith et Lalonde.

A ces hommes d'opinion, nous sommes heureux d'offrir les félicitations de toute la province de Québec, sans compter les *p'tits man-teaux*, bien entendu.

Le vote d'hommes comme M. Gouin, M. Major, M. Watts, M. Laliberté, M. Roy, M. Charret et quelques autres contre le bill de M. de Grosbois a lieu de nous étonner. C'est sur la proposition de M. Pelletier, un castor féroce, que trente libéraux ont voté pour l'enterrement de cette proposition extrêmement libérale.

Vraiment les rouges ne valent pas plus que les bleus.

UN ANCIEN DÉPUTÉ.

A une assemblée des paroissiens de l'Église St-Jacques, la résolution suivante a été adoptée :

"Il est ensuite proposé par M. B. M. O. Turgeon, secondé par M. Dérome, que cette assemblée est d'avis que M. le curé Charrier soit prié de persuader du haut de la chaire les paroissiens à payer la dime, et de répondre généreusement aux quêtes de chaque messe."

Un curé qui dans notre pays se fait autoriser par ses paroissiens à demander de l'argent du haut de la chaire ! le fait est assez rare pour être noté.

Ce n'est pas du temps de l'abbé Sentennes que ces choses-là se passaient.